

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 67 (2016)

Autorisation de voirie - Services Techniques de la Ville Elagage des arbres - Rue longeant les écoles et le Champ de Foire

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant les travaux d'élagage sis, Rue longeant les écoles et le Champ de Foire,

ARRETE

ARTICLE 1er : Les Services techniques sont autorisés à effectuer des travaux d'élagage d'arbres dans la Rue longeant les écoles et le Champ de Foire, à compter de ce jour.

ARTICLE II : Pendant la durée de l'élagage, cette rue est fermée du passage pour piétons, face à la Rue du Centre Socio Culturel jusqu'à la Rue du Pâtis, par des filets et est donc interdite à la circulation. Les véhicules empruntent la route par le tour du Champ de Foire.

ARTICLE III : En raison de l'installation d'une nacelle sur la Place du Champ de Foire, le long des arbres donnant sur la Rue longeant les écoles et afin d'élaguer ces arbres, le stationnement est donc interdit sur toute cette longueur de la Place du Champ de Foire.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Services Techniques de la Ville
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 4 Juillet 2016

Le Maire,

E. RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le :
ou de sa notification le : 4 10/7/2016
Le Maire,

E. RAT

